

POLITIQUES DE SÉJOUR*

Arrivée : 17h00

Départ : 10h00

L'adresse exacte ainsi que les informations pour ouvrir le chalet vous seront fournies lors de l'envoi de la facture de location du chalet.

Modalités de paiement :

Réservations par courriel ou par téléphone :

- un dépôt de réservation par carte de crédit de 200\$ non remboursable est exigé pour la location (via une facture électronique) ;
- la balance du montant de location est payable par carte de crédit 30 jours avant l'arrivée (une facture électronique vous sera envoyée).

Réservation en ligne :

- la totalité du montant est exigible pour la réservation. En cas d'annulation plus de 30 jours avant l'arrivée, un montant de 200\$ sera conservé pour frais d'administration;
- En cas d'annulation 30 jours et moins avant l'arrivée, la totalité du montant sera conservé.

Un montant préautorisé de 600\$ sur la carte de crédit est demandé en garantie pour un temps excessif pour compléter le ménage (max.100\$) ou pour les bris et dommage lors de votre séjour. Si le tout est conforme, le montant vous sera remis. Dans le cas d'un bris, la preuve de facturation vous sera envoyée.

Le locataire s'engage à :

- ne pas céder ses droits en vertu du contrat de location ni sous-louer l'hébergement;
- respecter le nombre maximal d'occupants dans le chalet et nous aviser s'il y a davantage d'occupants que stipulé dans l'entente;
- ne pas fumer dans l'immeuble et utiliser les espaces appropriés à l'extérieur pour y jeter les mégots ;
- être discret à partir de 23h00 et ne pas troubler les autres résidents des immeubles avoisinants dans la jouissance normale des lieux ;
- utiliser l'hébergement à des fins de villégiature seulement ;

- respecter les heures d'arrivée et de départ ;
- mettre les bacs appropriés (ordure, récupération) au chemin si le service passe pendant son séjour. Un calendrier de collecte est disponible dans le chalet à cet effet ;
- informer Hébergement Mégantic de tout bris causé par ses actes personnels et des autres occupants lors de son séjour. Une facture pour la réparation ou le remplacement du ou des dommage(s) causé(s) (sauf l'usure normale des lieux) sera envoyée. Pour tout bris non déclaré, des frais d'administration de 100\$ seront chargés.

Inclus pendant le séjour :

- Literie fournie (oreillers, draps, douillettes, linges à vaisselle et de cuisine, tapis de bain, serviettes à main) ;
- Les produits sanitaires et les produits d'entretien ;
- Chauffage fourni – le propane pour le BBQ est fourni (15 mai au 15 octobre) – SVP nous aviser si une bonbonne se vide pendant votre séjour ;
- Déneigement du stationnement (hiver seulement).

Non inclus pendant le séjour:

- Les draps pour les divan-lits ;
- Les produits d'hygiène personnelle ;
- Les serviettes, débarbouillettes ;
- L'entretien ménager pendant votre séjour ;
- Bois (des poches de bois sont en vente sur le site).

Lors de votre départ, veuillez :

- remettre l'immeuble loué dans le même état qu'à votre arrivée (svp laisser les draps dans les lits), vaisselle lavée et replacée, poubelle et bac de récupération vidés, intérieur/extérieur ramassé et embarcations attachées au bon endroit, bouteilles ramassées, réfrigérateur vidé, etc.) - *une feuille de rappel est posée dans le chalet* ;
- remettre la clé dans la boîte à clé. La perte de la (ou des) clé(s) du chalet entraînera automatiquement des coûts supplémentaires de 20\$;
- mettre l'argent du bois dans l'enveloppe prévue à cet effet ou sur la table.

Clauses particulières :

- Les animaux de compagnie sont interdits ;

- La réglementation municipale interdit de camper (tout type de campement) sur le terrain du chalet;
- La réglementation municipale interdit les feux d'artifices ;
- Le locataire est responsable des dommages matériels et corporels survenus dans, sur l'immeuble ou sur le terrain de l'immeuble loué pendant la période de location et ce pour quelque cause que ce soit. Le locataire s'engage à tenir le locateur quitte et indemne de toute réclamation.
- Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas observée durant le séjour, Hébergement Mégantic se réserve un droit d'expulsion, et ce, sans remboursement du séjour.
- Advenant un litige devant aller en justice, celui-ci devra être réglé à Lac-Mégantic.

URGENCE

En cas d'urgence ou bris majeur, communiquez avec Hébergement Mégantic au [819-214-1123](tel:819-214-1123).

ANNULATION

L'acompte de 200\$ est transférable seulement. Toute annulation faite par écrit plus de 30 jours avant le séjour ne sera pas chargée. En d'autres cas, la totalité de la location sera chargée ou la location pourra être reportée à une date ultérieure.



BON SÉJOUR DANS LA RÉGION DE MÉGANTIC!

*Notez que si l'une de ces conditions n'est pas respectée, des frais supplémentaires de 200\$ peuvent s'appliquer.